



Comité de suivi de la mise en œuvre des engagements de l'État

16 janvier 2019



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Niveau de mise en œuvre des engagements de l'État		
Mesures	Réalisé jusqu'en 2018	Perspectives 2019 / 2020
CADRE ET QUALITE DE VIE DE LA POPULATION		
<p>Limiter les gênes à la circulation en phase travaux Informer les riverains des incidences des travaux sur la circulation routière</p>	<p>Mise en place de déviations provisoires et diffusion de lettres d'information et d'articles sur le site internet du projet pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> la fermeture du Chemin Potier d'avril à août 2014, la fermeture occasionnelle hors période de pointe de la circulation du chemin Potier lors du déboisement de l'automne-hiver 2014-2015, la fermeture de la RD55 le week-end de Pâques 2015 pour la mise en place du pont ferroviaire, la fermeture du Chemin Potier de mars 2015 à décembre 2016, lors des travaux de raccordement du demi-diffuseur d'Arnières à la RD55 (alternats), <p>Réunion d'information et distribution de pass pour les riverains (Chenappeville) le week-end de Pâques 2015 pendant la fermeture de la RD55 Réunion d'information des riverains à Arnières-sur-Iton en janvier 2017 et septembre 2017</p>	<p>Réduction des impacts sur la circulation au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> pour l'accès au chantier du viaduc pour les travaux d'échangeur de Saint Sébastien de Morsent (aucune fermeture de la RD830, fermeture réduite au strict minimum de la RD129) <p>Fermeture non simultanée des RD55 et RD129. Diffusion de lettres d'informations et d'articles réguliers sur le site internet du projet.</p>
<p>Aménager les zones de dépôt sur les terrains acquis dans le cadre du projet</p>	<p>Zone de dépôt provisoire des déblais issus de la plate-forme de pré-fabrication du pont ferroviaire et du bassin B2 sur les terrains de l'Etat à proximité du giratoire des Fayaux. Dépôt provisoire des déblais excédentaires des PS2 et PS3 dans les emprises du demi-diffuseur de la forêt</p>	<p>Dépôt provisoire des déblais issus des travaux préparatoires de l'échangeur de Saint Sébastien de Morsent sur les emprises du projet.</p>
<p>Aménager des parkings pour l'accueil du public et une zone pour le dépôt de bois pour l'ONF</p>	<p>Réalisation d'un parking à proximité du PS4 – Parking de la Sablière. Ouverture le 05 janvier 2017. Réalisation d'un parking rue Politzer – Parking de la Trémouille. Ouverture le 09 janvier 2019. Réalisation d'un parking faisant également office de zone de dépôt de bois le long du demi-échangeur d'Arnières-sur-Iton.</p>	
<p>Réaliser d'un suivi socio-économique après la mise en service de la déviation</p>		
BRUIT		
<p>Organiser les travaux et optimiser la circulation des engins de manière à limiter les nuisances pour les riverains</p>	<p>Travaux de nuit pour la mise en place du pont ferroviaire le week-end de Pâques 2015 limités au strict minimum et réunion d'information des riverains Travaux de nuit pour la réalisation du demi-diffuseur d'Arnières à proximité immédiate de la voie ferrée limités au strict minimum. Information des riverains prévue au préalable.</p>	
<p>Mettre en œuvre des protections acoustiques nécessaires pour qu'aucune habitation ou activité ne subisse de gêne sonore au-delà des limites de la réglementation</p>	<p>Réalisation de mesures du niveau de bruit avant les travaux. Finalisation des études pour le positionnement des protections à la source (écrans anti-bruit ou merlons).</p>	<p>Étude de dimensionnement fin des protections à la source.</p>
AGRICULTURE ET FORÊT		
<p>Rétablir l'ensemble des voies de circulation et des accès empruntés dans le cadre des activités agricoles, ainsi que les réseaux de drainage et d'irrigation</p>		
<p>Privilégier les zones de dépôt définitifs sur les délaissés pour éviter les emprises agricoles</p>	<p>Conventions conclues par l'entrepreneur en charge des travaux pour mise en dépôt définitif de matériaux excédentaires avec la ville (Golf), le CHS et un particulier (Villallet)</p>	
<p>Limiter les nuisances sonores au droit de la forêt</p>		
<p>Maintenir les aménagements existants permettant l'accessibilité du public dans la forêt d'Évreux en phase travaux</p>	<p>Parking de l'allée Berthe maintenu ouvert et accessible pendant la première phase de chantier. Création d'un accès indépendant de l'allée berthe pour le chantier PS2 et PS3.</p>	<p>Fermeture du parking de l'allée Berthe au profit du nouveau parking de la Trémouille.</p>
<p>Rétablir les cheminements piétons interceptés par le projet et construire un passage à faune</p>	<p>Réalisation de la passerelle piétonne PS4 permettant le rétablissement de l'ancien chemin de Breteuil. Réalisation de la passerelle piétonne PS2 permettant le rétablissement de l'allée Berthe.</p>	
AIR		
<p>Limiter les émissions de poussières et de particules en prescrivant aux entreprises de travaux la mise en œuvre de mesures adéquates (arrosage, réglage du moteur de l'engin)</p>	<p>Notices environnementales intégrées aux marchés travaux imposant cette prescription contractuellement et vérification de sa mise en œuvre par un contrôle extérieur</p>	<p>Notices environnementales intégrées aux marchés travaux imposant cette prescription contractuellement et vérification de sa mise en œuvre par un contrôle extérieur</p>
<p>Limiter la dispersion des polluants atmosphériques après mise en service de la déviation, par l'aménagement de barrières physiques au droit des secteurs sensibles (plantations)</p>		<p>Plantations entre le bassin B2 et le lotissement de Chenappeville à Arnières-sur-Iton.</p>
EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES		
Planification des travaux		
<p>Mettre en place les bassins définitifs n°2 et 3B avant la réalisation des travaux de décapage et de terrassement de la section courante de l'impluvium devant s'y raccorder</p>	<p>Bassins n°2 et n°3b réalisés</p>	
<p>Interdire les travaux en fond de la vallée de l'Iton (fondation des OA et décapage en fond de vallée) du 1^{er} décembre au 30 avril dans périmètres de protection de captage et limites du lit majeur de l'Iton</p>	<p>Programmation des travaux des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) et préparation des dossiers de consultation de ces ouvrages</p>	<p>Démarrage des travaux de terrassements des fondations (PI9, PI10 et PI11) à compter du 1^{er} mai 2019.</p>
<p>Interdire en dehors du 1^{er} avril au 1^{er} décembre le stockage temporaire de remblais ou matériaux inertes en zone inondable, à l'extérieur des emprises de la plateforme routière ayant vocation à être définitivement soustraites à l'expansion des crues</p>	<p>Programmation des travaux des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) et préparation des dossiers de consultation de ces ouvrages</p>	<p>Prescription intégrée au marché. Aucun stockage temporaire n'est prévu.</p>
<p>Interdire les travaux dans les zones inondables référencées par le PPRI pendant les périodes de crues (suspension si besoin)</p>	<p>Programmation des travaux des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) et préparation des dossiers de consultation de ces ouvrages</p>	<p>En cas de crue, les travaux seront suspendus. Le marché de travaux prévoit le démontage des ouvrages provisoires (pont et piste) si le débit de crue le nécessite.</p>
<p>Avant tout démarrage de travaux en périmètre de protection de captages : information de EPN, DDTM et ARS.</p>	<p>Information diffusée avant démarrage des travaux de la plate-forme de préfabrication, du bassin B2, du pont-rail PS7, du chemin Potier et du demi diffuseur d'Arnières-sur-Iton.</p>	<p>Partenaires et services instructeurs tenus informés du planning prévisionnels de travaux et associés, le cas échéant, aux réunions de chantier.</p>
Installations de chantiers		
<p>Fermer et interdire au public les zones de travaux, de dépôt et stockage, les bases vies</p>	<p>Chantiers interdits au public</p>	<p>Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre</p>

Niveau de mise en œuvre des engagements de l'État		
Mesures	Réalisé jusqu'en 2018	Perspectives 2019 / 2020
Implanter les installations de chantier en dehors des secteurs sensibles (zones humides, lit mineur, périmètres de protection de captages, berges de cours d'eau, lit majeur d'expansion des crues du PPR)	Installations de chantier des travaux positionnées hors de ces zones	Intégration de cette exigence dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux
Hors période de travail, stationner les engins de chantier en-dehors des talwegs et du lit majeur de l'Iton		Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Sur chaque aire de chantier, aménager une zone étanche avec bacs de rétention et dispositif de collecte vidangé régulièrement (stockage des lubrifiants et hydrocarbures)	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et un contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Munir les réserves de carburants de bacs de rétention équivalents aux citernes d'approvisionnement	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et un contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Aménager un fossé ceinturant les aires de chantier avec rejet dans un bassin de décantation provisoire équipé d'un système de filtration	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et un contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Stocker les produits polluants en dehors des périmètres de protection de captage et en dehors des zones inondables du PPR	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et un contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Entretenir les engins sur des sites étanches, avec recueil des eaux vers un bassin de décantation	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et un contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Recueillir et évacuer les produits de vidange en fûts fermés vers une filière de traitement adaptée	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et un contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Évacuer les déchets du chantier vers des décharges agréées	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et un contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Évacuer les eaux usées dans les réseaux d'assainissement d'eaux usées existants (convention avec gestionnaires) ou les recueillir dans une fosse vidée périodiquement	Recueil des eaux dans des bassins de décantation gérés par les entreprises. Vérification régulière par le contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Interdire tout rejet d'eaux de ruissellements des plate-formes des bases vies et installations de chantier sans traitement adapté	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre, un contrôle extérieur environnement et le service instructeur (DDTM27)	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Remettre en état les zones en fin de chantier	Zones remises en état par les entreprises. Réception des chantiers acceptée à cette condition	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
S'assurer que les entreprises entretiennent correctement les bassins de rétention provisoires, fossés, aires étanches et bassins de décantation.	Vérification par le maître d'œuvre, le contrôle extérieur environnement et le service instructeur (DDTM27)	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Interdire le stationnement sur les zones inondables ou dans les périmètres de protection rapprochés des captages, hors horaires travaillés.	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et un contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Plate-formes, pistes de chantier		
Mettre en place des bassins de décantation provisoires à l'avancement du chantier, en privilégiant l'emplacement des bassins définitifs, avec dispositifs de filtration et rejet hors du périmètre de protection rapproché des captages.	Utilisation du bassin B2 et création de bassins tampon de décantation avec filtration par un filtre à paille avant rejet dans le milieu naturel (hors périmètre de protection rapproché des captages) Bassin provisoire au droit du futur bassin B2ter pour les travaux du demi-diffuseur d'Arnières-sur-Iton avant réalisation du bassin B2ter.	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre.
Collecter les eaux du chantier par le biais de fossés, qui ne seront pas en déblais dans les périmètres de protection des captages.	Fossés en remblai le long des pistes d'accès aux travaux du B2. Fossés en remblai pour le demi-diffuseur d'Arnières-sur-Iton.	Collecte des eaux du chantier des PI9, PI10 et PI11 par le biais de fossés en remblais et d'un système de canalisation-réservoir. Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Interdire le décapage en périmètre de protection rapproché et en lit majeur de l'Iton (hors implantation de fondations ou ancrages d'ouvrages et zones de remblais : où un géotextile sera mis en place à l'avancement du décapage et enlevé au fur et à mesure).	Programmation des travaux des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) et préparation des dossiers de consultation de ces ouvrages	Vérification du respect de cette interdiction par le maître d'œuvre et le contrôle extérieur environnement
Réaliser les pistes à partir de matériaux inertes.	Pistes constituées de grave inerte	Intégration de cette prescription dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux
Arroser les pistes de chantier pour limiter les émissions de poussières au moyen du réseau d'eau potable ou d'eaux de récupération (pas de prélèvement d'eaux souterraines ou superficielles).		Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Démonter les pistes en fin de chantier	Pistes de chantier démontées.	
Construction des Ouvrages d'Art et mise en œuvre des remblais dans le lit de l'Iton		
Concevoir et orienter les interventions dans les périmètres de protection des captages et dans le lit majeur de l'Iton pour limiter les impacts du chantier sur l'environnement et favoriser la remise en état du site	Préparation des dossiers de consultation des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) avec limitation de l'emprise des pistes et mise en défens	Chantier délimité par des clôtures au plus près des travaux pour limiter au strict nécessaire l'emprise du chantier. Vérification du respect de ces prescriptions pendant le chantier par le maître d'œuvre et le contrôle extérieur environnement
Intégrer les principes de mise en œuvre dans les documents de conception des OA et remblais attenants : limitation stricte des fouilles aux fondations, repérage et piquetage préalable des éléments, secteurs sensibles à préserver, piste et accès temporaires aménagés sur géotextiles, stockage des matériels et matériaux hors zones sensibles même pour interventions temporaires...	Préparation des dossiers de consultation des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) et intégration de ces principes	Chantier délimité par des clôtures au plus près des travaux pour limiter au strict nécessaire l'emprise du chantier. Vérification du respect de ces prescriptions pendant le chantier par le maître d'œuvre et le contrôle extérieur environnement
Construction du viaduc : limiter la hauteur des pistes (< 1 m)	Préparation des dossiers de consultation des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) et intégration de cette exigence	Vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et le contrôle extérieur environnement
Travaux dans le bras mort de l'Iton : réduire les remblais dans la zone et utiliser des matériaux inertes débarrassés de leurs fines.	Préparation du dossier de consultation des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) et intégration de ces exigences. Assèchement préalable du bras mort.	Zone impactée par la construction de la culée C0. Vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et le contrôle extérieur environnement
Franchir les bras de l'Iton avec des ouvrages provisoires (sans implantation dans le lit mineur, ni incidence sur les berges), pouvant être retirés en cas d'urgence. Présence obligatoire d'un agent pour gérer le passage, pas d'utilisation des ouvrages la nuit et démontage en fin de chantier.	Préparation des dossiers de consultation des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) et intégration de ces exigences	Ouvrages provisoires démontables. Vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et le contrôle extérieur environnement

Niveau de mise en œuvre des engagements de l'État		
Mesures	Réalisé jusqu'en 2018	Perspectives 2019 / 2020
Soumettre au SDIS les conditions d'accès en cas de nécessité d'intervention, pour validation.	Préparation des dossiers de consultation des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) et intégration de ces exigences	Information préalable au début des travaux des ouvrages dans la vallée
Exutoire des bassins naturels et bassins versants		
Interdire les travaux en lit mineur de l'Iton, sauf raccordement des exutoires des bassins B3a et B3b (techniques végétales). Accès des engins dans le lit interdit ; interventions depuis la berge.	Interventions sur l'exutoire du B3b réalisées depuis la berge Végétalisation de l'exutoire du B3b réalisée	
Eaux rejetées		
Ne doivent pas contenir de substances favorables aux odeurs, ni substances pouvant nuire à la qualité des eaux souterraines ou à la faune aquatique. Après traitement, elles ne doivent pas provoquer une coloration visible des milieux récepteurs.	Mise en service du bassin B2 avec contrôle du bon fonctionnement	
Pompages temporaires		
En cas de pompage contre venues / stagnations d'eau ou dénoyage des fouilles, limiter le débit à 50 m ³ /h.	Prescriptions intégrées dans les marchés de travaux	
Interdire les rejets directs dans l'Iton sans tampon préalable, avec rejet hors du périmètre de protection rapproché des captages et du tronçon de l'Iton en réservoir biologique.		En cas de besoin, utilisation du bassin B2 et création de bassins tampon de décantation avec filtration par un filtre à paille avant rejet dans le milieu naturel (hors périmètre de protection rapprochée des captages)
Risques d'infiltration		
En cas de découverte dans la ZPAAC de Chenappeville de zones faillées, manières, bétoire : arrêter immédiatement les travaux concernés (analyse situation, évaluation des risques de pollution, investigations éventuelles à conduire).	Découverte d'une poche de craie lors des travaux du B2. Evaluation des risques et choix d'une solution de renforcement du fond du bassin en concertation avec la Police de l'eau, l'ARS et l'hydrogéologue agréé.	
Remontées de nappes		
Si niveau de la nappe à moins de 50 cm du fond de fouille avec tendance à la hausse : arrêt des travaux concernés dans un délai de 12h maximum, jusqu'au retour à ce niveau.	Préparation des dossiers de consultation des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11)	Suivi quotidien de la nappe lors des travaux de fouilles du viaduc PI9 et suspension des travaux le cas échéant.
Respect du PPRI		
S'assurer de la gestion correcte des déblais et de la bonne mise en œuvre des pistes par les entreprises.	Préparation des dossiers de consultation des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11)	Vérification par le maître d'œuvre et le contrôle extérieur environnement
Demander aux entreprises de réserver des moyens pour évacuer les stocks de matériaux inertes dans le délai de prévenance des crues éventuelles de l'Iton.	Préparation des dossiers de consultation des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) et intégration de cette exigence	Vérification des moyens par le maître d'œuvre et le contrôle extérieur environnement
Interdire les stockages en zone d'axe d'écoulement.	Préparation des dossiers de consultation des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) et intégration de cette interdiction	Vérification du respect de l'interdiction par le maître d'œuvre et le contrôle extérieur environnement
Laisser constamment libres les sections des buses de décharge et le viaduc		Démontage de la piste de chantier pour la construction des PI10 et PI11 prévue en cas de crue
Piqueter les zones à préserver et maintenir ces dernières visibles jusqu'à la mise en place des ouvrages définitifs.	Préparation des dossiers de consultation des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11) et intégration de cette exigence	Limitation du chantier au strict nécessaire. Vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et le contrôle extérieur environnement
Franchir l'Iton par le biais d'un viaduc de 210 m (bras droit et bras), d'OA spécifique de 25 m d'ouverture (bras du Gors) et de deux ouvrages de décharge.		Démarrage des travaux des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11)
Prévention des pollutions accidentelles		
Entretien régulièrement les engins de chantier qui pourraient polluer les sols (fuites hydrocarbures)	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et un contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Mettre à disposition de chaque conducteur d'engin des kits-antipollution dans sa cabine.	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et un contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Mettre à disposition des produits absorbants (sciure de bois, boudin absorbant, lingettes...) en un lieu dédié, toujours accessible et matérialisé avec un protocole d'intervention établi.	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et un contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Récupérer immédiatement les éventuelles infiltrations et propagations de produits toxiques. Extraire immédiatement les terres souillées pour traitement hors périmètre de protection des captages.	Prescription intégrée aux marchés de travaux conclus et vérification de la mise en œuvre par le maître d'œuvre et un contrôle extérieur environnement	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Condamnation des piézomètres existants		
A l'achèvement du chantier : condamnation de l'ensemble des piézomètres selon les règles de l'art.		
Suivi du chantier et suivi qualitatif et quantitatif de l'eau		
Désigner un représentant du MOA et une personne de l'entreprise, présentes en continu sur le chantier, pour le suivi des travaux en particulier vis-à-vis des milieux aquatiques et de la ressource en eau.	Représentant du maître d'œuvre et représentant de l'entreprise identifiés et leurs coordonnées ont été fournies au service instructeur (DDTM27)	Identification du représentant du maître d'œuvre sur site et du(des) représentant(s) de(s) l'entreprise(s) et transmission de leurs coordonnées au service instructeur (DDTM27)
Réaliser un suivi du niveau de l'Iton (surveillance des stations de référence avec le service de prévention des crues) et définir une procédure d'alerte et de retrait suivant les niveaux d'eau.	Modalités de suivi discutées avec la DDTM27	Mise au point et mise en œuvre des modalités de suivi
Réaliser un suivi des niveaux piézométriques (mesure continue, notamment lors de la réalisation des piles des ouvrages).	Suivi par relevé manuel. Choix d'un équipement « automatique » en partenariat avec EPN. Mise en place de l'équipement.	Suivi des niveaux piézométriques
Réaliser un suivi de la qualité des eaux des captages (turbidité en continu, hydrocarbures dissous et HAP selon fréquence bimensuelle).	Mesures de la turbidité fournies par EPN via une plate-forme internet accessible aux services de la Police de l'eau et au maître d'ouvrage.	
Réaliser un suivi spécifique du bras du Gors (métaux lourds dont cuivre), au plus tard 6 mois suivant démarrage des travaux et achevée au plus tard 18 mois après début des travaux.	Étude finalisée.	
Réaliser un suivi de la qualité d'Iton (sédiments et eau).	Marché de suivi de la qualité des eaux conclu. Mesures reconduites selon la périodicité définie à l'arrêté loi sur l'eau (annuelle).	Reconduction des mesures
Réaliser un suivi morphologique en aval des exutoires des deux bassins sur le bras du Gors	Suivi morphologique annuel de l'Iton sur les trois bras depuis la diffluence jusqu'à la rue des Domaines	Relevés en 2019 et 2020

Niveau de mise en œuvre des engagements de l'État		
Mesures	Réalisé jusqu'en 2018	Perspectives 2019 / 2020
Réaliser un suivi de la qualité des rejets des bassins et sédiments		Suivi à réaliser pour les bassins déjà construits
Réaliser un suivi des eaux d'exhaure		
Présenter annuellement au Comité de Suivi un bilan complet du chantier (déroulement des opérations, mise en place des ouvrages hydrauliques et spécifiques, résultats des analyses et différents relevés).	Comités tenus les : <ul style="list-style-type: none"> • 5 décembre 2014 • 14 janvier 2016 • 07 décembre 2016 • 14 novembre 2017 • 16 janvier 2019 	Comités à programmer fin 2019 et fin 2020
Mettre en place, avant démarrage des travaux, un portail d'accès en continu aux résultats des suivis à l'attention des autorités compétentes	Mise en place d'une plate-forme électronique de partage et d'un portail d'accès à certaines données de l'UTEP de Chenappeville.	
Système d'assainissement		
Collecter les eaux de la plateforme routière indépendamment des écoulements des bassins versants naturels	Réalisation d'un système de collecte des eaux routières indépendant du rétablissement du bassin versant naturel sur le chemin Potier Réalisation d'un système de collecte des eaux routières indépendant du rétablissement du bassin versant naturel sur le demi-diffuseur d'Arnières	
Collecter les eaux pluviales dans des fossés étanches (cunettes béton, couche d'argile, géomembrane...).	Système de collecte des eaux routières du chemin Potier étanche Réalisation du système étanche de collecte des eaux routières du demi-diffuseur d'Arnières	Réalisation du système étanche de collecte des eaux routières du viaduc
Aménager cinq bassins de rétention et traitement imperméabilisés (avec chemin périphérique, rampe d'accès au fond du bassin, clôture avec portail)	Réalisation du bassin B2 (double étanchéité par géomembrane) Réalisation du bassin B3b (étanchéité par géomembrane) Réalisation du bassin B2ter (étanchéité par géomembrane)	
Dans le périmètre de protection rapproché des captages : aménager une double étanchéité pour les fossés dont la pente < 0,5 %		
Bassin n°2 (périmètre de protection rapproché captage) : prévoir une double étanchéité, tenir compte d'une possible remontée de nappe, des dégazages issus des battements de nappe, de la présence éventuelle de vides d'origine karstique. Exhausser le bassin (risque inondations) et prévoir son rejet hors périmètre de protection rapproché.	Bassin B2 réalisé avec : <ul style="list-style-type: none"> - double étanchéité par géomembrane avec système d'inspection de l'espace entre les géomembranes - événements de dégazage - renforcement mécanique du fond de bassin sur une zone de craie découverte pendant les terrassements - partie ouest du bassin en remblai - exutoire étanché par géomembrane dans le périmètre de protection rapproché et relié à l'Iton hors de ce périmètre 	
Réaliser un essai d'étanchéité des bassins, avec contrôle du débit de fuite.	Essai réalisé et concluant pour le bassin B2	Réalisation des essais sur B2ter et B3b
Rétablissement des écoulements naturels		
Mettre en place 20 ouvrages pour rétablir les écoulements naturels	8 ouvrages réalisés : <ul style="list-style-type: none"> - Chemin Potier : OH1B, OH1C, OH2 (en partie), OH3A, OH3B, OH3+4A (sous voie ferrée), OH3+4B - Demi-diffuseur d'Arnières : OH4A, OH4B (en partie) 	Demi-diffuseur d'Arnières : OH4B (fin), OH4C
Bassin versant naturel de la Forêt d'Evreux : prévoir une zone tampon d'infiltration au bout des fossés existants le long du chemin forestier des Vaux du Dégoût (800 m ³ environ).	1ère zone tampon réalisée lors des travaux de terrassement en 2015, le bassin tampon a une capacité de 1500m ³ .	
Franchissement de la vallée de l'Iton		
Réaliser le viaduc avec des fondations superficielles (pieux interdits) : profondeur maximale des fouilles = 2 m.	Préparation des dossiers de consultation des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11)	Vérification par le maître d'œuvre et le contrôle extérieur environnement
Exutoire des bassins versants naturels et des bassins de rétention		
Aménager un angle de raccordement à 45° maximum de la berge existante	Exutoire du bassin B2 réalisé avec un angle de 30° Exutoire du bassin B3b réalisé avec un angle de 39°	
Mettre en place des dispositifs dissipateurs d'énergie (blocs brise jet...) sur les fossés de sortie des bassins de rétention et des bassins versants naturels avant raccordement au cours d'eau	Blocs disposés en sortie des buses dans les exutoires des bassins B2 et B3b	
Fossé exutoire du bassin B2 : l'étanchéiser intégralement jusqu'à son raccordement à l'Iton. Fossé de raccordement à l'Iton de l'exutoire du bassin B2 : prévoir son enherbement et un traitement paysager particulier (plantes hydrophiles, aménagement de ripisylves).	Étanchéité réalisée par géomembrane La végétalisation est réalisée en deux temps : <ul style="list-style-type: none"> - plantation des berges (avec géotextile biodégradable) et plantation d'hélophytes en embouchure, - adaptation des plantations et compléments après observation du fonctionnement Très bonne reprise et colonisation des végétaux. Suivi annuel.	Suivi de l'évolution des végétaux
Ouvrages de drainage des eaux internes		
Forêt d'Evreux : mettre en place un système de drain et renvoyer ces écoulements vers le réseau de la plate-forme		
Dispositifs de retenue		
Aménager des dispositifs de retenue sur la déviation, notamment dans les périmètres de protection des captages (DBA)		
Intervention en cas d'incident ou d'accident		
Le futur exploitant mettra en place une procédure d'alerte et d'intervention.		
En cas de déversement accidentel : appliquer la procédure d'alerte et d'intervention, confiner la pollution dans bassin étanche, court-circuiter le bassin (vannes By-pass), traitement des polluants.		
Mettre en place au niveau de chaque bassin un panneau d'information (principales caractéristiques et fiche de fonctionnement).	Panneaux mis en place pour les bassins B2, B3b et B2ter	
Matérialiser les vannes By-pass différemment sur le terrain (couleurs différentes et/ou numérotation différente).	Vannes by-pass repérées sur site et matérialisées.	
Munir les portails de serrures triangulaires	Portails des bassins B2, B3b et B2ter munis de serrures triangulaires	

Niveau de mise en œuvre des engagements de l'État		
Mesures	Réalisé jusqu'en 2018	Perspectives 2019 / 2020
Respecter strictement le plan d'alerte et de secours des captages de Chenappeville, de la vallée de l'Iton et des coteaux de l'Iton, prévu à l'article 7 de l'Arrêté préfectoral n°DTARSSE/ 2711		
Limiter le délai d'intervention à trois heures en cas de déversement accidentel.		
Entretien en phase exploitation		
Salage : limiter les consommations de sel et étudier des solutions alternatives.		
Salage : prévoir une analyse du sel dans les rejets chaque hiver, à chaque épisode de fonte des neiges, en sortie des bassins de rétention se rejetant directement au cours d'eau, en cas de traitement.		
Végétation : interdire l'utilisation de produits phytosanitaires.		
Bassins B2, B3a et B3b (rejets dans l'Iton) : curage annuel (adaptation de la fréquence possible si absence de risque de relargage démontrée), contrôle, entretien et nettoyage réguliers et notamment après chaque épisode pluvieux < 10 mm. Manœuvre mensuelle des dispositifs de confinement. Nettoyage du bassin au minimum 1 fois par an.		
Entretenir exceptionnellement le réseau d'assainissement en cas de pollution accidentelle ou hauteur de sédiment accumulée trop importante, dans un délai maximum de 15 jours.		
Simulation de déversements accidentels		
Avant mise en service de la déviation : réaliser deux simulations de déversements accidentels. Définir les modalités de réalisation des exercices 3 mois avant la date prévisionnelle de mise en service de la déviation.		
MILIEU NATUREL		
Création de zones humides - Protection et reconstitution de la zone humide impactée temporairement par le chantier	Création d'une mare et d'un réseau de noues sur le site de la Queue d'Hirondelle Projet de création d'une zone humide de plus de 825m ² dans le bassin versant de l'Iton	Mise en œuvre du projet après validation du service instructeur
Reconstitution des berges du cours d'eau de l'Iton	Restauration rive droite du bras du Gord par le SAVIton (peupliers) en 2015. Travaux de restauration de la prairie des Rossignols	Restauration de berges sur le bras droit en association avec les travaux de fondation du viaduc
Baliser les habitats sensibles	Balisage des landes sèches à Callunes et à Bruyères au droit des travaux du Chemin Potier et maintient en place. Balisage, lors des travaux du bassin B3b, du boisement alluvial. Balisage des boisements calcicoles et pelouses calcicoles pour les travaux du demi-diffuseur d'Arnières Balisage de l'APPB de l'Airelle rouge pour les travaux du PS2 - PS3	Balisage des zones humides pour les travaux du PI9,10,11 Balisage de la pelouse calcicole et de l'eau courante avec boisement alluvial pour les travaux préparatoires du demi-échangeur de Saint Sébastien de Morsent
Baliser les espèces sensibles	Balisage du site où la falcaire des champs avait été repérée lors des inventaires antérieurs à l'arrêté de dérogation espèces protégées alors que les inventaires du printemps 2015 n'ont pas dénombré de pieds. Travail du sol réalisé pour permettre à l'espèce de recoloniser la zone au printemps 2016. Balisage de l'Euphorbe pourprée et de la Silène penchée dans le cadre des travaux du demi-diffuseur d'Arnières	Balisage du Chardon à petits capitules pour les travaux du PI9,10,11 Balisage de l'Astragale à feuilles de réglisse et du Tabouret perfolié et de la Sauge des prés pour les travaux préparatoires du demi-échangeur de Saint Sébastien de Morsent
Mettre en place des bâches de protection le long de la bande défrichée	Mise en place d'un linéaire de 4km de bâches anti-intrusion des amphibiens autour des emprises déboisées de la forêt d'Évreux. Maintien et réparation réalisés avant et pendant la période de migration. Mise en place d'une bâche le long des travaux du demi-diffuseur d'Arnières	Maintien et réparation des bâches avant les périodes de migration des amphibiens.
Adapter le calendrier des interventions en fonction des cycles de vie des espèces	Déboisement pendant l'hiver 2014.	Déboisement du Bois du Roi à l'hiver 2019-2020. Déboisement complémentaire (zone industrielle) en hiver
Suivre le chantier par un ingénieur écologue	Mission confiée par le MOA à Ingérop pour assurer le suivi environnement du chantier sur la période 2014-2018	Nouvelle mise en concurrence pour désignation d'un nouveau bureau d'étude
Contrôler et évaluer le plan de plantation et des plants	Suivi du reboisement de la Queue d'Hirondelle par l'ONF à la demande du MOA.	Suivi annuel
Déplacer des espèces sur des sites conservatoires	Protocole de déplacement des espèces patrimoniales validé Gesse tubéreuse => Graines récoltées en août/septembre 2016 Tabouret perfolié => Graines récoltées avril/mai 2016 ; Semi février 2017 sur 2 stations non reprises Sauge des prés => Graines récoltées juin/juillet 2016 ; Semi mai 2017 sur 6 placettes avec succès Bruyère cendrée (mise en défens / pas d'impact) Gesse tubéreuse => Nouveau protocole expérimental de déplacement de l'espèce	Mise en œuvre des déplacements en fonction de la biologie des espèces. Tabouret perfolié => Récolte des graines au printemps 2018 ; Récupération du substrat + réimplantation + ensemencement hiver 2019-2020
Sensibiliser les entreprises en fournissant une notice environnementale	Notice environnementale annexée au cahier des charges du B2, B3b, chemin Potier, PS4, demi-diffuseur d'Arnières, PS2-PS3. Le contrôle extérieur environnement réalise régulièrement un ¼ d'heure environnement au profit des entreprises de travaux. Notice environnementale faisant partie intégrante du cahier des charges pour le marché des ouvrages dans la vallée (PI9, PI10 et PI11). Le choix de l'entreprise a été réalisé en tenant compte du respect de cette notice pour 35 % de la note.	Intégrer une notice aux prochains marchés de travaux.
Sensibilisation et formation des conducteurs d'engins, et mise à disposition d'un kit anti-pollution	Obligation contractuelle et vérification par le contrôle extérieur environnement.	Intégration de prescriptions dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux et vérification de la mise en œuvre
Faire un suivi de la faune et de la flore	Réalisation d'un inventaire faune-flore sur l'ensemble de la trace en 2016. Indices Ponctuels d'Abondance pour les nicheurs précoces et les nicheurs tardifs et suivis nocturnes réalisés par le Groupe Ornithologique Normand. Écoute active des chiroptères et enregistreur passif étudiés par le Groupe Mammalogique Normand. Inventaire faune-flore particulier sur le secteur du viaduc en 2017 et 2018 avant réalisation des travaux	Suivis annuels avifaunes et chiroptères Inventaire faune-flore particulier sur le secteur du viaduc pendant les travaux

Niveau de mise en œuvre des engagements de l'État		
Mesures	Réalisé jusqu'en 2018	Perspectives 2019 / 2020
Faire un suivi régulier des populations de chiroptères de la cavité de la route Potier et des autres cavités	Suivi des cavités réguliers et comprenant des sessions de captures au niveau de la cavité de Bapeaume par le GMN à la demande du MOA	Suivi annuel
Créer un passage à faune en forêt d'Évreux		
Végétaliser les palissades en forêt d'Évreux	Difficulté observée pour la mise en place et la gestion des ouvrages antérieurs. Discussion en comité de suivi espèces protégées.	
Mettre en place de grillages dans la traversée des espaces boisés	Réflexion et concertation avec les partenaires (ville d'Évreux, ONF, epn, District d'Évreux) pour définir le positionnement des clôtures définitives	Continuité de concertation. Passation d'un marché dédié et pose des clôtures définitives en forêt
Réaliser des passages inférieurs à faune au Bois du roi et à la Grande pièce		
Mettre en place un écouroduct au Bois du roi		
Réduire l'effet de coupure le long du Bois du roi par la plantation de haies, d'alignements d'arbres		
Mettre un écran végétal entre l'entrée de la cavité Potier et l'axe de la voie	Etude du GMN sur la mise en place d'un écran artificiel	Discussion technique et scientifique sur la pérennité de l'utilisation de la cavité par les chauves-souris après construction de la bretelle de sortie.
Végétalisation arbustive sur les talus les plus larges		Végétalisation des talus en forêt avec des essences spécifiques de lisières forestières
Réduire l'effet de coupure en vallée de l'Iton par la plantation de haies, d'alignements d'arbres		Étude à réaliser
Maintenir des souches et des bois morts dans les espaces boisés	Mesure en lien avec les îlots de vieillissement Maintien de souches et bois morts dans les zones de régénération du parking de la Trémouille	
Compenser la perte d'espaces boisés par des reboisements compensatoires	Plantation de 25ha à la Queue d'Hirondelle. Réception en janvier 2015. Étude sur d'autres sites à reboiser.	Acquisition du foncier dans le but de replanter les 30 ha restants (25+5).
Maintenir, aménager et restaurer des ourlets calcicoles thermophiles	Sur le reboisement de la Queue d'Hirondelle, 20 % de la surface a été laissé en milieu ouvert afin de favoriser une dynamique de pelouse calcicole	
Créer des gîtes de substitution pour les chiroptères en forêt d'Évreux et dans les ouvrages de franchissement	20 gîtes ont été installés par le GMN en forêt communale d'Évreux	Suivi d'occupation des gîtes. Étudier les possibilités pour les ouvrages de franchissement de l'Iton.
Aménager des bermes favorables à l'Orobanche de la picride		
Mettre en place des hibernacula	Dans le cadre de l'aménagement complémentaire de la Queue d'Hirondelle, création de 2 abris à reptiles et 6 abris à amphibiens.	Suivi des populations.
Disposer des gîtes artificiels pour l'avifaune	Prospections réalisées en 2015 par le GONm Mise en place d'un gîte à chouette effraie dans le clocher de l'église d'Arnières Mise en place de deux gîtes de reproduction pour le faucon crécerelle et deux pour le hibou moyen-duc	Suivi des gîtes
Création d'îlots de sénescence ou de vieillissement favorables au Murin de Beschtein	Prospections réalisées par le CRPF. Convention signée pour 1ha18 en forêt du Chambellan	Poursuivre les prospections
Modifier le périmètre de, l'APPB FR 3800050	Etude sur la population actuelle et son évolution potentielle. Validation du comité de suivi espèces protégées. Transmission au service instructeur pour modification de l'arrêté en 2016. Dévoisement du sentier des amoureux et aménagements complémentaires destinés à protéger l'Airelle rouge Avis favorable du CSRPN et du CDNPS. Consultation du public jusqu'au 4 décembre 2018.	Signature de l'arrêté modificatif
Maintenir les landes sèches le long de la route Potier	Mise en place d'un grillage de protection	Pérennisation de la protection
Accompagnement dans le maintien des îlots de vieillissement en forêt d'Évreux	Les îlots de vieillissement qui seraient implantés en forêt communale ne permettent pas d'assurer la sécurité des usagers.	
Soutenir les associations locales pour la connaissance et la protection des chiroptères	<u>Action n° 1</u> : financement d'une étude, sur proposition du GMN, pour mieux connaître le comportement du Grand rhinolophe dans la vallée de l'Iton de Glisolles à Évreux. Pour ce faire, 5 à 6 individus femelles devaient être équipés en 2017. Malheureusement les captures n'ont pas permis cet équipement. <u>Action n°2</u> : financement de la protection d'une cavité à la Croix Saint Leufroy en 2018.	<u>Action n°1</u> : Concertation avec le GMN sur la suite à mener (reconduction de l'étude ?)
Sensibiliser la population aux dangers des espèces exotiques envahissantes	Article sur le site internet de la déviation 28 août 2015 Lettre d'information consacrée aux espèces exotiques envahissantes, diffusée le 18 septembre 2015 sur le site internet	
Mesures spécifiques aux zones humides	Début des travaux sur le secteur de la Prairie des Rossignols fin 2018: aménagement de berge, coupe saules,... en partenariat avec le SAVIton, le EPN et la ville d'Évreux	
Mettre en place un plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Élimination régulière des plants d'Arbres à papillons, Ailante glanduleux et Robinier faux acacias sur les emprises de la déviation : <ul style="list-style-type: none"> • juillet et août 2015 • printemps et été 2016 • printemps et automne 2017 • printemps et automne 2018 	Surveillance et élimination dès que nécessaire Zone de Renouée du Japon identifiée à éliminer
Gestion des boisements âgés (îlots)		
Panneaux de signalisation dans la traversée des espaces boisés		
Plan de gestion des abords et dépendances de l'infrastructure		Réflexion et concertation avec les différents partenaires pour définir les limites d'entretien et les responsabilités respectives
Gestion des jeunes boisements	A la demande du MOA, suivi par l'ONF du reboisement réalisé en 2014 Regarni assuré en 2015 et 2017 Entretiens annuels	Suivi annuel au printemps

Niveau de mise en œuvre des engagements de l'État		
Mesures	Réalisé jusqu'en 2018	Perspectives 2019 / 2020
PATRIMOINE		
Poursuivre la réalisation des diagnostics préventifs sur les zones définies par l'arrêté préfectoral	Diagnostics archéologiques réalisés en forêt d'Evreux	Diagnostic archéologique au droit du futur demi-échangeur de Saint Sébastien de Morsent en 2019
Au droit des emprises boisées, exécuter le diagnostic après déboisement mais avant dessouchage, sous peine de perdre la conservation préférentielle de certaines données	Diagnostics archéologiques en forêt d'Evreux réalisés après la coupe des bois (sans dessouchage), avant le début des travaux de terrassements.	Diagnostic archéologique au niveau du bois du Roi après déboisement sans dessouchage
Engager des campagnes de fouilles dans les secteurs définis suite aux diagnostics archéologiques	Fouilles archéologiques préventives au droit du futur bassin B2ter réalisées	
Traiter les eaux pluviales issues des fouilles archéologiques préventives de prescription avant rejet dans le milieu	Prescription suivie lors du marché de fouilles archéologiques préventives B2ter	
Informier l'exploitant des captages du début des fouilles	Information assurée avant le démarrage des fouilles préventives B2ter	
PAYSAGE		
Définir un projet d'aménagement paysager détaillé séquence par séquence (profil en travers, photos montages, espèces à planter...) de la voirie et de ses abords	Réalisation de l'avant-projet de l'aménagement paysager séquence par séquence et soumis aux futurs gestionnaires. Avant-projet présenté en septembre 2017 aux riverains dans le cadre des aménagements d'entrée d'Arnières-sur-Iton et entre le bassin B2 et le lotissement de Chenappeville	Réalisation du projet de l'aménagement paysager Plantations entre le lotissement de Chenappeville et le bassin B2
Privilégier des essences locales dans le cadre de semis et plantations	Choix d'espèces locales pour le boisement de la Queue d'Hirondelle et ses lisières ainsi que pour le B2 et l'entrée d'Arnières-sur-Iton	Réalisation d'une lisière complète par permaculture valorisable auprès du grand public le long de la VC7 à la Queue d'Hirondelle
Prendre en compte l'impact paysager des zones d'emprunts et de dépôts définitifs		
GÉOTECHNIQUE		
Optimiser la gestion des matériaux issus des travaux de déblai (réutilisation en remblai, modelage du terrain, évacuation en zone de dépôt)	Remblais du chemin Potier constitués exclusivement de matériaux du site Réutilisation des déblais en remblai pour les travaux du Demi-diffuseur d'Arnières	Réutilisation des déblais excédentaires stockés au Fayaux et sur l'emprise du demi diffuseur de la forêt dans le cadre des travaux des PI9, PI10 et PI11.
Stabiliser les talus par des aménagements particuliers dans les zones de fort déblai (risbermes)	Risbermes créées le long de la bretelle d'entrée du demi-diffuseur d'Arnières	Risbermes à créer le long de la bretelle de sortie du demi-diffuseur d'Arnières
Tenir compte de la qualité des matériaux, de la sensibilité de l'environnement, des conditions économiques et des possibilités de réaménagement en cas d'ouverture de zones d'emprunt de matériaux		
RÉSEAUX ET SERVITUDES		
Rétablir les réseaux et servitudes impactés dans le cadre du projet en concertation avec leurs gestionnaires	Dévoiements réalisés sous maîtrise d'ouvrage EPN : <ul style="list-style-type: none"> réseau d'eaux usées au droit du lotissement de Chenappeville réseaux d'eaux usées, d'eau potable et pluvial sur le secteur des Fayaux réseau d'eau potable sous le chemin Potier Dévoisement d'une fibre optique réalisé par Orange le long de l'allée Berthe. Dévoisement le long de la RD55 (ENEDIS, ORANGE, EPN) en entrée d'Arnières	Dévoiements à réaliser : <ul style="list-style-type: none"> le long des RD830 et RD129 au droit du futur demi-échangeur de St Sébastien-de-Morsent